

2014/6228 - LYON 8E - ACQUISITION D'UN TENEMENT EN  
EMPLACEMENT RESERVE APPARTENANT A  
L'INDIVISIONPOCHETTINO SITUE 10-12 RUE EDOUARD  
ROCHET SUR LA PARCELLE CADASTREE AC 37 - N° EI  
08247 - NUMEROS INVENTAIRE 08247 T 002-01 ET 08247 D  
000 - OPERATION 08247001 - PROGRAMME 00006 -  
AUTORISATION DE PROGRAMME 2009-2 «  
AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES GROUPES  
SCOLAIRES »□□ (DIRECTION CENTRALE DE  
L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le Plan d'Equipement Pluriannuel qui prévoit une enveloppe destinée aux acquisitions foncières.

Par délibération n° 2013/5627 du 1<sup>er</sup> juillet 2013, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle du programme 00006 « scolaire », AP 2009-2 « aménagement et réhabilitation des groupes scolaires ».

Par délibération n° 2013/5914 du 14 octobre 2013, vous avez approuvé le principe d'une réponse favorable à la mise en demeure d'acquérir un tènement sis 10-12 rue Rochet émise par Mme Lucette Melli veuve Pochettino, tènement compris dans l'emplacement réservé n° 36 au bénéfice de la Ville, en vue de permettre l'extension de l'école Paul-Emile Victor. Vous avez décidé également de formuler une contreproposition financière au montant de 4 401 000 euros, étant précisé que la vente du bien était proposée à la Ville au prix de 5 500 000 euros.

Le bien, objet de la mise en demeure, comprend une propriété bâtie et un parc clos de murs, situé 10-12 rue Edouard Rochet à Lyon 8<sup>e</sup> et cadastré AC 37, d'une surface totale de 3 406 m<sup>2</sup> environ.

Suite à la contreproposition faite par la Ville aux consorts Pochettino, ceux-ci ont répondu favorablement à la nouvelle offre de 4 401 000 euros, conforme à l'avis de France Domaine rendu le 26 août 2013.

Compte tenu de l'intérêt que représente ce tènement foncier pour l'extension future de l'école élémentaire, l'acquisition de ce bien vous est donc proposée au montant négocié de 4 401 000 euros.

Les frais notariés estimés à 44 010,00 € seront pris en charge par la Ville de Lyon.

L'opération 08247001, comprenant l'acquisition et les frais notariés, est estimée à 4 445 010,00 €. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2009-2 « aménagement et réhabilitation des groupes scolaires », programme 00006 « scolaire ».

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, n° 2013/5627 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et n° 2013/5914 du 14 octobre 2013 ;

Vu la mise en demeure d'acquérir reçue le 6 novembre 2012 ;

Vu ledit compromis de vente ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 26 août 2013 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 septembre 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Immobilier, Bâtiments ;

## **DELIBERE**

1 - L'acquisition au prix de 4 401 000 € du tènement sis au droit des 10 et 12 rue Rochet à Lyon 8<sup>e</sup> appartenant à l'indivision Pochettino représentée par son mandataire en la personne de M. Philippe Imberton est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente aux conditions précitées, l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette acquisition.

3 - Cette opération n° 08247001 « acquisition d'un tènement sis 10-12 rue Rochet à Lyon 8<sup>e</sup> » ainsi que les frais notariés estimés seront financés par affectation de l'AP 2009-2 « aménagement, réhabilitation des groupes scolaires » du programme 00006 « scolaire ».

4 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, soit la somme de 4 401 000 euros, à laquelle s'ajoutent les frais notariés estimés à 44 010,00 euros, sera financée au budget de la Ville de Lyon à partir des crédits de paiements inscrits et à inscrire sur le programme 0006 – AP 2009-2 – opération 08247001 et imputée sur le chapitre 21, sur les natures comptables 2115, 2138, fonction 211 selon l'échéancier suivant susceptible de variations compte tenu d'aléas ou autres pouvant survenir :

- 2014 : 4 445 010 €.

5 - La dépense sera intégrée à l'actif de la Ville de Lyon comme suit :

N d'inventaire	Désignation	Surface m <sup>2</sup>	Compte nature	Montant €
08247T002-01	Terrain	3 406,00	2115	4 000 000,00
08247D000	Maison		2138	401 000,00
08247T002-01	Frais notariés Terrain		2115	40 000,00
08247D000	Frais notariés Maison		2138	4 010,00

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY